

REÇU À LA PRÉFECTURE

04 JUIN 2018

POINT N° 25

## PLACE DE LA CATHEDRALE, LANCEMENT D'UN CONCOURS D'IDEES

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

### Préambule

La Ville de Colmar poursuit sa politique de valorisation de son centre ancien. Après le lancement de l'opération de la Montagne verte, comprenant la construction d'un parking souterrain et l'aménagement d'un véritable parc urbain, nouveau poumon vert au Centre-Ville, il convient de s'atteler à la transformation d'un espace public majeur, la Place de la Cathédrale.

C'est le cœur de Colmar, de la ville, qui est au centre de ce projet.

### Présentation de l'espace

Comprise dans le Site Patrimonial Remarquable, la Place de la Cathédrale représente une surface d'environ 85 ares hors bâtiments.

Aujourd'hui, elle est occupée par deux parkings, au Nord et au Sud, pour une capacité totale de 105 places de stationnement.

L'espace est majeur tant par sa dimension patrimoniale, socle de la Cathédrale que par sa fonction de point de convergences des circulations douces et automobiles du Centre-Ville.

Il est structuré par des commerces tout autour de la place et de nombreuses terrasses qui l'animent.

Le cours d'eau au pied de la cathédrale est peu visible.

### Enjeux de l'aménagement de la Place

La réflexion à entreprendre s'inscrit dans la poursuite des travaux de la Montagne Verte. En effet, la construction du parking souterrain permettra la suppression des places de stationnement sur le site de la Cathédrale.

La conception du projet est menée en parallèle des travaux d'envergure de rénovation de la Cathédrale.

Cet aménagement permettra d'accompagner la valorisation du Centre-Ville pour renforcer la vitalité du commerce de proximité et accueillir de nouveaux habitants dans un cadre de vie embelli.

A ce titre cette opération globale s'inscrit naturellement dans le programme « Action Cœur de Ville » qui a été retenu au niveau national parmi 222 sites éligibles.

Enfin, l'étude à mener doit également tenir compte de la volonté d'améliorer la mise en valeur de cette place durant les marchés de Noël.

### **Coût estimatif de l'opération**

Le montant estimé s'élève à 3 500 000 € HT et comprend : les travaux, les honoraires, les frais de bureaux d'études.

### **Concours d'idées et constitution de la Commission ad hoc**

Eu égard à l'enjeu et l'importance d'un tel projet, il est proposé de lancer un concours d'idées sous la forme d'un marché de prestations intellectuelles représentant la phase « AMONT » du projet.

Il sera décomposé comme suit :

- Phase 1 dite « candidature »: choix de 5 équipes amenées à proposer un parti d'aménagement
- Phase 2 dite « proposition »: présentation du parti d'aménagement sous la forme d'esquisses.

Il s'agira pour les équipes appelées à concourir de proposer les grands principes d'aménagement de la place, d'apporter leur avis sur les usages projetés, les circulations, la place du végétal....

Il est proposé d'attribuer, à l'issue du concours d'idée, une prime correspondant à une indemnité forfaitaire et non révisable maximale de 10 000 € H.T, aux 5 candidats retenus pour la phase 2.

Afin de suivre cette procédure, il est proposé la constitution d'une commission composée comme suit:

- Des élus du Conseil Municipal, au nombre de neuf  
et à titre consultatif :

- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- Un représentant de l'Office du tourisme
- Un représentant des Vitrines de Colmar
- Un représentant du conseil de quartiers
- Un représentant du Conseil des Sages
- Un représentant de la paroisse St Martin.

Elle aura pour vocation :

- De définir les lignes directrices du projet,
- De proposer la liste des candidats appelés à participer au concours d'idées,
- De donner son avis sur les projets proposés en phase 2.

### **La concertation, ses modalités, son calendrier:**

Eu égard aux enjeux du projet et conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme une concertation préalable est organisée.

Elle associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les conseillers de quartiers.

Il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- la tenue d'une exposition retraçant le fil des études et la mise à disposition d'un registre au service Etudes d'Urbanisme – Mairie de Colmar afin d'y consigner d'éventuelles remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la mise en consultation d'éléments d'études sur le site internet de la Ville associée à une boîte à questions permettant aux administrés d'exprimer toute observation utile à la bonne marche du projet pendant la durée de l'élaboration du projet,
- la diffusion d'informations dans le Point Colmarien.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 26 avril 2018,  
après avoir délibéré,

#### DECIDE

- le lancement d'un concours d'idées et de toutes études nécessaires à l'aménagement de l'espace de la Cathédrale, pour un montant évalué à 3 500 000 € HT,
- le versement d'une indemnité de 10 000 € H.T à l'issue du concours d'idées aux 5 candidats retenus pour la phase 2, et dont les crédits seront proposés à la prochaine Décision Modificative, en section d'investissement,
- la constitution de la Commission « Place de la Cathédrale »,
- le lancement de la concertation préalable tel que définie précédemment

#### MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions susceptibles de soutenir ce projet

#### AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2018  
LE MAIRE



Pour ampliation conforme  
Colmar, le - 4 JUIN 2018

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**